

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
12 Mai 2017**

OBJET : Acquisition d'un ensemble immobilier sis 34/35 traverse Santi à Marseille (13015)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 12 Mai 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver l'acquisition d'un ensemble immobilier sis 34/35 traverse Santi à Marseille (15^{ème}) au prix de 2.500.000 €, conforme à l'avis de France Domaine en date du 8 mars 2017,
- d'autoriser la signature de l'acte d'acquisition correspondant, du compromis si besoin est, ainsi que de tous autres documents se rattachant à cette transaction,
- d'approuver le montant des affectations et leurs modifications comme indiqué dans le rapport et les documents figurant en annexe.

La somme de 2.500.000 € ainsi que les frais notariés non connus à ce jour seront imputés au chapitre 21 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée